

RAPPORTS

Service
Climat
Energie
Aménagement
Logement

Division
Climat
Air
Energie
Construction

Janvier 2018

Demande d'autorisation environnementale unité de méthanisation

GAEC BELAIR

La Vallée Perrot

Guer (56)

Régularité du dossier et consultations



Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Bretagne

Affaire suivie par

Jocelyne Fournel - SCEAL/CAEC

Tél. : 02 99 33 45 37 / Fax : 02 99 33 42 73

Courriel : jocelyne.fournel@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteur

Jocelyne Fournel - SCEAL / CAEC

Relacteur

Philippe Baudry - SCEAL / CAEC

1 - Régularité du dossier au titre de l'autorisation d'exploiter les installations de production d'électricité

Le dossier d'Autorisation Environnementale indique que la demande est déposée au titre de la loi sur l'eau, des ICPE et de l'énergie.

En ce qui concerne l'aspect énergie, l'article R.311-2 du code de l'énergie prévoit qu'en application du premier alinéa de l'article L. 311-6, l'autorisation d'exploiter les installations de production d'électricité est réputée autorisée dès lors que l'installation de production d'électricité utilisant l'énergie dégagée par la combustion ou l'explosion de matières non fossiles d'origine animale ou végétale à la condition que leur puissance installée soit inférieure ou égale à 50 mégawatts.

Ce texte fait référence à l'énergie maximale que l'installation électrique peut produire en 1 seconde (exprimé en W) et non la quantité d'énergie produite par l'installation pendant un temps défini (produit de la puissance par le temps en heure, exprimé en Wh par an).

Le projet comporte un groupe de cogénération de 250 kW (cf page 65 du fichier « BELAIR_Guer_AE_Partie-1 ») pour une production d'électricité brute de 1 629 396 kWh/an (cf page 67 du même document).

Conclusion : L'instruction de cette autorisation n'étant pas requise au titre de la demande d'Autorisation Environnementale, il est nécessaire de modifier le dossier de demande à chaque fois que celui-ci y fait référence (cerfa, sommaire inversé, ...).

2 - Consultations à effectuer au titre du code de l'énergie

Sans objet

Rennes le 26/01/2018

Proposé par,
Le Chargé de mission



Jocelyne FOURNEL

Validé par
L'adjoint au chef de la
Division Climat Air, Énergie, Construction



Philippe BAUDRY

SOMMAIRE

1 - RÉGULARITÉ DU DOSSIER AU TITRE DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ.....	4
2 - CONSULTATIONS À EFFECTUER AU TITRE DU CODE DE L'ÉNERGIE.....	4